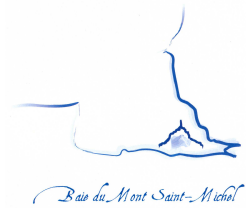


Les forums de la Baie

"Quelle Baie voulons-nous demain ?"



Jeudi 6 avril 2006 à Avranches

- SYNTHESE DE L'EXPRESSION DES PARTICIPANTS -

1. Quelles cohabitation et maîtrise des usages sur la Baie maritime (herbus et en mer) ?

Proposition du groupe

- Priorité à l'information, la sensibilisation et la communication pour limiter les conflits d'usage.
- Maintien de l'activité ovine sur les herbus (questions liées à l'AOC et le lien avec le respect des activités ancestrales).
- Problème équin (dégradation de sites, création de micro-zones humides) favorisant le développement des moustiques lié à la présence de ces nouvelles zones humides.
- Herbus : fauchage annuel nécessaire (développement des insectes sur zones non entretenues).
- Sensibilisation des usagers au respect des sites (déchets), et à la sensibilité des sites de la Baie.
- Activité conchylicole à intégrer au respect de l'environnement de la Baie.
- Voie verte en dehors du DMP et de la commune du Val Saint-Père.
- Non aux véhicules motorisés sur le DPM. Appliquer la loi.

Débat

- Activités ostréicoles : déchets de plus en plus nombreux sur les côtes côté Manche.
- Prise de conscience réelle aujourd'hui, il faut désormais passer aux actes et rechercher des solutions.
- Respect des textes en vigueur pour la pêche à pied avec un long travail d'information préalable.
- Panneaux d'information existants en Manche, manque en Ille-et-Vilaine.

2. Quelle intégration de l'urbanisation ?

Proposition du groupe

- Incohérence de l'application de la loi « Littoral » avec le développement de l'urbanisation des communes.
- Intégration des habitations et recherche d'harmonisation (faîtage, couleurs, implantation...).
- Préservation du bâti ancien (particularités locales, maison de sauniers...).
- Recherche de cohérence pour l'attribution des permis de construire.
- Mise en œuvre de mesures incitatives pour encourager le développement des aménagements paysagers pour une meilleure intégration du bâti.
- Garder, identifier, replanter des haies.
- Bergeries de petites tailles (adaptées au système d'exploitation et plus faciles à intégrer sur le plan paysager).

Débat

- Bergeries : rappel du respect des attentes des éleveurs et des normes réglementaires (PLU ...), recherche de cohérence.
- Expliquer ce qu'est la loi littoral, comment l'interpréter.
- Souhait des élus de ne pas appliquer cette loi à l'ensemble du territoire communal, mais uniquement dans la bande des 100 mètres.

3. Quel développement touristique pour la Baie ?

Proposition du groupe

- Nécessité de développer l'activité touristique en Baie.
- Une priorité : aménager des aires de stationnement (non des parking) et développer les activités sur l'arrière-pays pour « accrocher » le touriste.
- Mettre en place un règlement clair et simple, compréhensible par tous pour le respect de la pêche sur la Baie.
- Garder le caractère sauvage du paysage de la Baie.
- Créer des liens entre acteurs de la Baie.

Débat

- Des points de vue opposés sur l'aménagement du Bec d'Andaine à Genêts : parking trop restreint pour l'accueil des touristes, locaux qui ont été exclus du site.
- Questionnements sur les aménagements pour l'accueil des touristes : Quels parking ? Quels objectifs ? Pour qui ? Pour quel accueil (capacité) ? Quelle intégration paysagère ? Comment gérer l'occupation de ces espaces la nuit ? Comment prendre en compte les usages et les attentes des locaux ?

4. Quelle prise en compte de l'eau sur le territoire ?

Proposition du groupe

- Conservation des zones humides existantes :
 - bassins de rétention
 - accueil de la faune et de la flore
 - création de zones humides nouvelles si nécessaires à l'équilibre écologique du milieu
 - réaménagement des zones comblées par les alluvions.
- Lutte contre les pollutions :
 - priorité pour maintenir l'équilibre du milieu sur toute la filière
 - veiller à mettre en place les équipements industriels pour traiter les eaux rejetées dans le milieu naturel
 - pour tout équipement réalisé, imposer une obligation de résultat, qui doit être contrôlée par un organisme agréé et couvert par une assurance.

- Limitation des consommations d'eau :
 - récupérer l'eau de pluie
 - limiter les ruissellements de surface
 - favoriser le recyclage
 - désaliniser l'eau de mer.
- Réglementation :
 - appliquer les réglementations existantes
 - renforcer les contrôles et les pénalités pour que les sanctions soient dissuasives.

Débat

- Cas d'un problème de pollution d'une entreprise de Saint-Senier-sous-Avranches.
- Des responsabilités partagées.
- Participation et rôle actifs des chasseurs à la préservation des zones humides.
- Rôle du Conservatoire du littoral pour l'acquisition de zones humides sur la Baie.
- Si création de zones humides, problème des moustiques.
- Les zones humides contribuent à la création de nourriture pour les oiseaux, c'est un écosystème complexe.
- La Baie est une zone humide, il y a donc forcément des moustiques.